

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de L'habitat de L'Urbanisme, de la ville et de l'Aménagement du Territoire
Direction des Équipements Publics de la wilaya de Guelma
NIF 001324019009058
N° ...5300...../DEP/.....2499...../SMP/2025

CONCOURS NATIONAL RESTREINT N°/2025 POUR L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE SURETE URBAINE AU NIVEAU DU SITE 1750 LOGEMENTS LV POS 16 COMMUNE DE GUELMA, WILAYA DE GUELMA (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026)

La direction des équipements publics de la wilaya de Guelma lance un avis de concours national restreint relatif à l'étude et suivi pour la réalisation d'une sùreté urbaine au niveau du site 1750 logements LV pos 16 commune de Guelma, wilaya de Guelma (cites d'habitat intégrées 2026)

Le présent concours d'architecture, s'adresse aux architectes agréés ainsi qu'aux bureaux d'études, seuls ou en groupement, présentant les capacités suivantes :

A. Capacités professionnelles :

Pour les candidats seuls :

- Un agrément en cours de validité pour les architectes agréés.
- Le statut pour les sociétés civiles professionnelles d'architectes agréés + les agréments en architecture pour tous les associés
- L'extrait du registre de commerce portant le code architecture (607009) pour les bureaux d'études publics

Pour les candidats en groupements :

- Un protocole d'accord, reliant les membres du groupement

N.B : les groupements seront composés exclusivement d'architectes agréés ou sociétés civiles professionnelles d'architectes agréés ou de bureaux d'études publics.

B. Capacités financières :

Pour les candidats seuls :

Avoir cumulé un chiffre d'affaires lors des années -2022-2023-2024 égal ou supérieur à :
660.000,00 DA

Pour les candidats en groupement :

Le groupement dans son ensemble doit avoir cumulé un chiffre d'affaires calculé de la manière suivante :

Chaque membre du groupement se verra calculer le cumul de son chiffre d'affaires lors des années 2022-2023-2024

Tous les résultats des membres du groupement seront additionnés pour obtenir le chiffre d'affaires cumulé du groupement.

Le groupement dans son ensemble doit justifier un chiffre d'affaires égal ou supérieur à :
660.000,00 DA

Le calcul du chiffre d'affaires se fait à la base du C20 faisant ressortir le chiffre d'affaires des années 2022-2023-2024 et délivré par les services des impôts.

C. Capacités techniques :

C.1/ Références professionnelle :

Avoir assuré la maîtrise d'œuvre (étude ou étude et suivi), d'un projet de catégorie « B » ou plus ou deux projets de catégorie « A », et en adoptant, si nécessaires, les équivalences (projet de logement/projet d'équipement) tel que mentionné à l'article 11 du cahier des charges.

N.B : les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution délivrées par :

- Les maitres d'ouvrage publics

Et, ou :

- Les maitres d'ouvrages privés, ou les opérateurs privés auprès des maitres d'ouvrage publics au profit des architectes sous-traitants, auxquelles doivent être jointes obligatoirement, soit : des attestations délivrées par les DUAC confirmant l'existence du permis de construire de l'opération concernée ou le dépôt de permis de construire auprès des autorités compétentes, soit une copie du permis de construire de l'opération concernée.

C.2/ Moyens humains :

Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :

- ❖ Un chef de projet (Un architecte ou ingénieur en génie civil) justifiant au moins Trois ans d'expérience au minimum.
- ❖ Un technicien supérieur ou licencié dans les métiers du bâtiment justifiant Deux ans d'expérience au minimum.
- Les moyens humains ayant servi à la candidature ne sont pas pris en considération lors de l'évaluation de l'offre technique.

Dans le cas d'un groupement il sera tenu compte du cumul des capacités techniques entre les membres du groupement

Les candidats répondant aux critères mentionnés ci-dessus et intéressés par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Équipements Publics de la wilaya de Guelma sise au groupe administratif route de l'université 08 mai 45 – Guelma

1) Le dossier du concours est composé de :

Dossier de candidature, Offre technique, Offre financière, plis des prestations

Dans une première phase, les candidats sont invités à remettre, le jour de dépôt des offres, le dossier de candidature uniquement.

1) Le dossier de candidature contient : La déclaration de candidature selon modèle, La déclaration de probité selon modèle, Le statut pour les sociétés civiles professionnelles d'architectes agréés, Le statut dans le cas des bureaux d'études, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le candidat, L'extrait du registre de commerce portant le code architecture (607009) pour les bureaux d'étude, Le protocole d'accord dans le cas du groupement, Agrément en cours de validité, Bilans des années, 2022-2023-2024. Références bancaires, C20, Liste des moyens humains destinés au projet, accompagnée des Copies des pièces justificatives, Liste des principales études et/ou études et suivi réalisées (logement ou équipement public) accompagnée des copies des pièces justificatives, Extrait du casier judiciaire datant de (03) trois mois maximum, accompagné du jugement s'il ne porte pas la mention « Néant » L'annexe « C », Fiche de renseignements

N.B pour la liste détaillée, veuillez se référer à l'article 10 du cahier des charges

Le dossier de candidature mis dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention : « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – concours national restreint relatif à l'étude et suivi pour la réalisation d'une sûreté urbaine au niveau du site 1750 logements lv pos 16 commune de Guelma, wilaya de Guelma (cites d'habitat intégrées 2026)»

2) L'offre technique contient :

- ✓ La déclaration à souscrire selon modèle ci-joint, renseignée, datée et signée par le candidat et portant son cachet ;
- ✓ Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »
- ✓ Le mémoire technique justificatif, dûment rempli et signé
- ✓ Moyens humains à mettre à la disposition du projet, justifiés conformément à l'article 30 du cahier des charges et accompagné d'un engagement du candidat, à mettre à la disposition du projet le personnel concerné,
- ✓ Moyens matériels à mettre à la disposition du projet, justifiés conformément à l'article 30 du cahier des charges
- ✓ La déclaration suivant annexe « B » du présent cahier des charges.

3) L'offre financière contient :

- ✓ Lettre de soumission dûment renseigné, signé et cachetée.
- ✓ L'annexe « A » dûment rempli, signé et cacheté.

4) Pli de prestations contient :

4-1 pièces graphiques

- ✓ Plan de situation à l'échelle 1/500
- ✓ Plan d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès, la voirie, les circulations, les stationnements, ainsi que le traitement paysager, mobilier à l'échelle 1/200.
- ✓ Plan de masse à l'échelle 1/200
- ✓ Les vues en plan aménagées et sommairement cotées des différents niveaux à l'échelle 1/100
- ✓ Deux (02) coupes au minimum sur le projet, sommairement cotées à l'échelle 1/100.
- ✓ Les différentes façades à l'échelle 1/100
- ✓ Perspectives et croquis illustrant l'ambiance et l'image du projet
- ✓ Vue axonométrique de l'ensemble
- ✓ Schémas des réseaux sommaires.
- ✓ Vues d'ensemble et perspectives d'ambiance en 3D
- ✓ Tout autre document (image de synthèse 3D...etc) nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

4.2. Pièces écrites

En plus des pièces graphiques citées ci-dessus, le candidat, doit présenter les pièces écrites en langue nationale ou en langue française suivantes :

- ✓ Une note explicative de la partie architecturale, une explication argumentée des points de vue de son inscription dans le site, de sa valeur d'usage et de ses options techniques et esthétiques.
- ✓ Un tableau récapitulatif des surfaces du projet avec indication de l'affectation des locaux, de leur nombre, des surfaces utiles unitaires et des surfaces utiles totales.
- ✓ Un rapport de présentation du projet : justifiant la partie d'aménagement et architecturale, la programmation, les surfaces et le coût des travaux.
- ✓ Un tableau comparatif des surfaces faisant apparaître les surfaces utiles des entités fonctionnelles et les surfaces du programme
- ✓ Organisation (en relation avec la réalisation).

4.3. Enveloppe de l'anonymat :

Elle contient l'identification du candidat (le nom, la raison sociale, numéros de téléphones fixe et mobile, numéro de Fax, e-mail et l'adresse de la personne physique ou morale du candidat ainsi que le code du bureau d'étude qui devra être constitué de Six chiffres, ce code sera inscrit aussi sur le dos de l'enveloppe.

05) DURÉE DE PRÉPARATION DES DOSSIER DE CANDIDATURES:

La durée de préparation des dossiers de candidatures est fixée à (10) Jours à compter de la date de la première publication de l'avis du concours dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse que se soit écrite ou électronique ou portail des marchés publics.

06) JOUR ET HEURE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES:

Les dossiers de candidatures doivent être déposés le dernier jour de la durée de préparation des offres à (13^h15^{mn}) à la direction Des Équipements Publics De La Wilaya De Guelma Route De L'université - Guelma –Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

07) JOUR ET HEURE D'OUVERTURE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES:

L'ouverture des dossiers de candidatures se fera en séance publique le jour de leur dépôt à (13^h30^{mn}) à la direction Des Équipements Publics De La Wilaya De Guelma. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister.

08) DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES:

La durée de validité des offres est fixée à la durée cumulée de préparation des offres augmentée de 03 mois à compter du jour de dépôt des offres techniques, de prestations et financières.